



RAPPORT et SYNTHÈSE

**de l'association « *Chrétiens divorcés, chemins d'Espérance* »
dans le cadre du synode 2021-2023 décidé par le Pape François.**

Contributions des groupes de personnes, adhérentes ou non à notre association, concernés par l'attitude de l'Église sur la question du divorce et du remariage.

La place des personnes divorcées ou remariées :

Une conversion

Un appel

Une responsabilité pour l'Église



Association Chrétiens divorcés, Chemins d'Espérance
27 av. de Choisy 75013 Paris. cdce@chretiensdivorces.org
Site internet: chretiensdivorces.org

LES DIVORCÉS ET LES DIVORCÉS-REMARIÉS DANS L'ÉGLISE

Près de 45% des mariages finissent par un divorce. Parmi eux, de nombreux chrétiens se sont engagés dans le sacrement du mariage avec sérieux, foi et espérance.

Double peine : à la souffrance vécue dans l'échec d'un couple se rajoute celle du rejet ou du désintérêt de l'Église. La théologie du mariage, souvent mise en avant, ne peut être entendue par des personnes en détresse. L'exhortation apostolique « *Amoris Laetitia* » (2016) est encore peu connue et le chapitre 8 qui ouvre de nouvelles perspectives aux divorcés remariés souvent « oublié », sinon totalement ignoré. Il y a urgence à prendre en compte cette souffrance et partir des hommes tels qu'ils sont, toujours frères et sœurs en baptême. Le Christ « *n'est pas venu pour les bien-portants mais pour les pauvres et les malades* ».

I - Les compagnons de voyage : Trop de demandes d'aide provenant des personnes divorcées, réengagées ou non, trouvent encore portes closes ou refus dans les paroisses.

« *C'est un long parcours du combattant pour trouver accueil et accompagnement !* »

Or, l'accueil inconditionnel, l'écoute et la participation à des groupes de partage se révèlent essentiels pour la reconstruction, la remise en route de chacun dans une vie en Christ et en Église.

II - Écoute, dialogue : Les groupes de parole existants ont peu de visibilité dans la paroisse, le doyenné ou même le diocèse. Ils rendent rarement compte au curé ou au conseil pastoral, encore moins au diocèse. Très peu encouragés, plus souvent tolérés, ils restent à la merci d'un nouveau curé qui le supprime purement et simplement, s'il n'en voit pas la nécessité. Pourtant « *le groupe est une ressource dans la reconstruction... Quand on se sent écouté, quelque chose de notre fardeau est déchargé.* »

L'accueil dans une paroisse ne devrait-il pas commencer par trois questions : Qui es-tu ? Que cherches-tu ? De quoi as-tu besoin ?

III - Autorité, participation, discernement, décision : Sont largement évoqués le manque de décision collégiale incluant des laïcs et des décisions très verticales à la discrétion du curé ou de l'évêque. Le rôle du conseil pastoral et la nécessité d'une plus grande transparence sont soulignés. Pour créer une véritable communauté, une meilleure information à tous les niveaux et la prise de décision collégiale sont souhaités.

La présence insuffisante des femmes dans la liturgie et la prise de décisions est souvent citée.

IV - Se former : La nécessité d'une meilleure formation des prêtres, notamment au discernement, est soulignée. L'exhortation « *Amoris Laetitia* » est encore peu connue. Il y a peu ou pas de formation pour les laïcs, à part quelques formations à l'accueil ou des sessions d'accompagnement.

Propositions :

- **D'abord convertir le regard de chacun sur le divorce** : avant d'être un problème, c'est une grande souffrance.
- **Revenir au message de l'Évangile** Partir de la réalité de chacun et proposer un chemin de guérison vers un nouvel horizon de vie. (La femme adultère, la Samaritaine...)
- Dans chaque paroisse : **accueil inconditionnel des divorcés et divorcés remariés**, quand ils sont en demande d'aide de la part de l'Église ou a minima un numéro d'appel pour un premier contact avec une personne formée à cette écoute bienveillante. Favoriser la place des laïcs dans cet accueil.
- Avec eux un **cheminement adapté** pour qu'ils se remettent sur un chemin de vie : ACCUEILLIR – ÉCOUTER – ACCOMPAGNER – DISCERNER – RÉINTÉGRER (accueil individuel - groupes de parole - parcours de retour aux sacrements type « Cheminements Bartimée » proposé par les Equipes RELIANCE (<https://www.equipes-reliance.com>))
- **Formation dans les séminaires pour les clercs et dans les diocèses pour clercs et laïcs** (accueil des divorcés et divorcés remariés – étude d'Amoris Laetitia sans négliger le chapitre 8).
- **Édition d'un document** dans chaque diocèse indiquant les groupes de paroles existants, les formations, les personnes ressources...
- Accompagnement pour des **temps de prière lors d'un remariage**.

I - Les Compagnons de voyage pour les séparés, divorcés, divorcés-remariés

Autant de divorces, autant de cas particuliers et d'histoires singulières. Mais un commun ressenti face à l'attitude de l'Église : la souffrance non reconnue, les sentiments de solitude, d'exclusion, de culpabilisation incessante reviennent très fréquemment dans les témoignages, qu'il s'agisse non seulement de divorcés remariés mais aussi parfois de séparés ou divorcés non remariés. A cette souffrance se rajoute celle du rejet ou du désintérêt de la communauté paroissiale. C'est la double peine.

Les chrétiens et chrétiennes qui traversent l'épreuve déstructurante du divorce sont en demande d'aide et de soutien de la part de leur paroisse. Mais c'est alors « *le parcours du combattant* » pour ceux qui recherchent des lieux d'écoute et de reconstruction. « *Nous avons longuement cherché un lieu pour pouvoir échanger et exprimer notre souffrance* ». Les diocèses sont peu nombreux à faciliter cette recherche, et les clercs ont des positionnements très variables : rejet des divorcés (« *Je ne peux rien pour vous, Débrouillez-vous*»), refus de risquer une réponse par peur de la hiérarchie, discours trop parfait (la beauté du sacrement du mariage, le rôle de la prière) qui ne touche pas ceux qui se sentent en marge, entre-soi, mise à l'écart et ségrégation des paroissiens, jugement, exclusion -surtout des divorcés-remariés- avec parfois refus de donner la communion, méconnaissance de l'exhortation apostolique Amoris Laetitia et des ouvertures qu'elle exprime...

Une femme divorcée après entretien avec un prêtre avait recommencé à communier après une longue période d'abstinence. Mais lors d'une confession avec un autre prêtre, elle est renvoyée à nouveau vers l'abstinence....

Le refus d'accès aux sacrements est vécu très douloureusement.

Les conséquences sont graves : beaucoup de chrétiens s'excluent de la vie d'Église et la rejettent comme ils se sont sentis rejetés. Mais ils en gardent une profonde amertume et, s'ils sont remariés, ressentent l'exclusion comme une absence de légitimité et de statut de leur nouveau couple.

Pourtant il existe quelques lieux d'accompagnement en Église : groupes « Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance » portant des noms divers : SE.DI.RE (Séparés, divorcés, remariés), Chemins d'Espérance, Revivre, Renaissance, Notre-Dame de l'Alliance, Emmanuel, Chemin Neuf, équipes Reliance. Des sessions d'accompagnement à Manrèse ou à Pen Boc'h (communauté jésuite) existent aussi, mais sont peu connues et les adresses se donnent souvent de bouche à oreille.

Or, quand des divorcés ont la chance d'être accueillis dans ces groupes de partage, où la parole est franche, sincère, permettant une communication vraie, ils se sentent écoutés, autorisés à exprimer leurs difficultés et capables d'avancer sur un chemin de reconstruction :

« *Quand on se sent écouté, quelque chose de notre fardeau est déchargé.* »

Un couple de divorcés remariés, faisant partie d'un groupe de parole dans une paroisse de Paris animé par le Père Guy de Lachaux, témoigne : « *nous avons rencontré des compagnons de voyage qui nous ont fait cheminer dans la relecture de notre histoire et ont contribué non seulement à renforcer notre Foi mais aussi nos engagements en Église. Une communauté accueillante (qui n'est souvent pas la paroisse territoriale) est source de croissance de notre Foi.* »

L'accueil inconditionnel, l'écoute, la mise en place de groupes de partage se révèlent essentiels pour la reconstruction, la remise en route dans une vie en Christ et en Église des divorcés et divorcés remariés.

II – Écoute, dialogue

Le souhait général est d'avoir une Église ouverte au monde, qui accueille, écoute avec bienveillance sans jugement et sans préjugés, dans la douceur et le respect ; une Église en dialogue avec son temps, les chercheurs, les médecins, les philosophes, les sociologues ; une Église qui porte un regard positif sur la société telle qu'elle est ; une Église attentive aux périphéries et notamment aux divorcés et divorcés-remariés. *Comment écouter et s'enrichir du chant du dehors dans lequel se murmure aussi un désir de Dieu ?*

L'accueil dans une paroisse est décisif. Les premières questions devraient être : Qui es-tu ? Que cherches-tu ? Que veux-tu que je fasse pour toi ? De quoi as-tu besoin ? Il ne s'agit pas de « faire pour » mais de « faire avec ». Mais l'écoute doit se faire aussi dans le discernement et la gestion des émotions, ce qui s'apprend.

L'importance des groupes de parole est réaffirmée : la parole de l'autre ouvre des horizons, confirme, infirme, fait bouger ; c'est un moyen de relèvement qui a aussi fait ses preuves dans d'autres domaines (addictions, abus...) Rompre avec les attitudes de mise à l'écart et d'isolement en mettant en place des espaces d'échange et d'expression de la vie vécue, accompagner patiemment, sans crainte, en aidant au discernement et en orientant vers l'espérance pour permettre de retrouver un peu de paix et un chemin de vie, devraient être les piliers de l'accueil en paroisse et dans les diocèses.

Un couple de divorcés remariés témoigne de leur participation à un tel groupe de paroles : « *Une progression fertile, non seulement pour chacun de nous mais aussi pour notre couple, nos relations avec nos familles et nos ex-conjoints... Maintenant notre foi est plus vivante, plus incarnée, moins discriminante, plus accueillante des différences.* »

En fait il y a une intelligence collective du groupe, c'est le groupe lui-même qui accompagne, restaure, remet debout et permet la réinsertion dans la communauté ecclésiale. Mais un tel groupe est fragile. Arrive un nouveau clerc, le groupe peut être dissous ou se dissoudre de lui-même faute d'écoute et de dialogue.

Beaucoup de clercs en effet refusent la création de tels groupes de partage, par incompréhension, crainte de faillir à l'enseignement de l'Église, désintérêt ou même hostilité. Et quand ils existent, ils ont peu de visibilité. Les différents groupes dans la paroisse sont souvent cloisonnés, marginalisés, il n'y a pas de dialogue entre eux, pas de sentiment d'appartenance à la même communauté. Des personnes engagées dans la paroisse, en particulier des femmes, se plaignent de ne pas être reconnues.

D'une façon plus générale, en particulier après le rapport de la CIASE, il est fait appel à une **nécessaire et profonde conversion de l'Église.**

Quelle Église pour demain ? Une Église réduite à une minorité excluante ? L'expérience du divorce et du douloureux chemin de reconstruction qui change le rapport à la vie est une forme d'expérience de la mort et de la Résurrection du Christ. Les personnes divorcées ont besoin sur leur chemin d'écoute et d'un accompagnement sans jugement. C'est ce que faisait le Christ, en accueillant sans condamner, en relevant et en remettant en route dans la confiance et l'espérance. (La femme adultère, la Samaritaine...)

III – Autorité, participation, discernement, décision

Être prêtre, c'est être ministre des sacrements mais c'est aussi **être au service** d'une communauté qui rassemble des membres dans leur égale dignité de baptisés, prêtres, prophètes et rois. Or la structure pyramidale du diocèse et de la paroisse, si elle est utile pour que le message délivré soit clair, ne tient pas assez compte de la dimension horizontale et de la participation des fidèles à la vie de la paroisse et à la prise de décision. Une gouvernance trop verticale nuit à la bonne adhésion des fidèles aux décisions prises par l'évêque ou le curé et apparaît souvent comme autoritaire et arbitraire, notamment quand il s'agit de régler les divergences d'opinion. Et bien souvent la défense de l'Institution passe avant le bien de la communauté, comme l'a amplement démontré le rapport de la CIASE.

Les échanges d'information entre diocèses et paroisses ne sont pas toujours assurés. Certains évêques ne retransmettent pas les directives du Pape, certains clercs ne les connaissent pas ou refusent de les mettre en œuvre (exhortation apostolique *Amoris Laetitia* ou informations sur le synode sur la synodalité, par exemple).

De même évêque et curé s'entourent volontiers de personnes acquises à leurs idées. Or s'ouvrir à la différence, écouter sans crainte les laïcs, dans la mesure où ils s'essaient au dialogue fraternel sans désir de pouvoir, dans la confiance et le respect mutuel ne peut qu'être source de richesse. C'est aussi le moyen de favoriser l'émergence d'un consensus accepté par tous. In fine la décision revient à l'évêque ou au curé, mais il peut alors **rendre des comptes** à la communauté en expliquant celle-ci. Il s'agit là d'un exercice difficile mais salutaire et nécessaire.

Le discernement est un travail collectif et l'Esprit-Saint habite aussi le *sensus fidei*.

Les conseils diocésains, pastoraux, économiques ou les EAP, dans la mesure où ils sont représentatifs de l'ensemble de la communauté, sont des lieux où la présentation des questions à l'ordre du jour et la discussion autour des décisions à prendre devraient permettre une saine approche des problèmes. Cela responsabiliserait davantage les laïcs dans la gestion de leur communauté. Ce sont également des instances où les différentes activités de la paroisse viendraient **rendre compte** de leur activité, favorisant ainsi une connaissance globale de la paroisse en établissant des passerelles et en mettant en valeur leurs approches particulières.

Enfin, pour rendre la communauté plus vivante, il convient de multiplier les moments de convivialité et de retrouver une Église de témoignages.

En ce qui concerne une **meilleure participation des laïcs**, est constamment pointée le manque de visibilité et de responsabilité **des femmes**, pourtant très actives dans la vie quotidienne de la communauté. Il est même fait référence à une misogynie avérée, une mise à l'écart des femmes qui ne reçoit aucune justification. C'est ainsi que dans certaines paroisses, les jeunes filles, en dépit du motu proprio du Pape de janvier 2021, sont cantonnées au service d'assemblée et ne sont toujours pas admises au lectorat ou au service d'autel, ceux-ci étant réservés exclusivement aux garçons. Une meilleure parité homme-femme dans le fonctionnement du diocèse ou de la paroisse permettrait une vision plus équilibrée, plus juste et plus saine de la nature humaine, créée homme et femme.



IV – Se former

Il existe peu de formation à l'écoute, à la gestion des émotions, au discernement et il faut bien chercher pour en trouver. C'est aux laïcs que revient souvent l'organisation de telles formations. L'enseignement classique explique souvent le bien fondé des positionnements et des pratiques en Église mais ne tient pas toujours compte des avancées des sciences sociales et anthropologiques ni des pratiques des autres Églises chrétiennes.

Dans les séminaires et dans les diocèses, il conviendrait d'inclure pour les clercs et futurs clercs une formation sur les enjeux anthropologiques et psychiques d'une vie dans le monde au XXIème siècle et des formations à la pastorale familiale et à l'écoute des personnes en souffrance familiale.

Au niveau du diocèse, une pastorale familiale active devrait organiser pour les clercs et les laïcs responsables des formations à l'écoute, à l'accueil, à la gestion des émotions, au discernement... en tenant compte non seulement des catéchumènes et de la préparation au mariage comme c'est le cas actuellement, mais aussi des chrétiens divorcés, remariés ou non. On peut aussi envisager d'inclure dans la préparation au mariage le témoignage de personnes divorcées ayant opéré une relecture et un discernement dans leur histoire personnelle.

Une évidence s'impose : **l'exhortation apostolique *Amoris Laetitia* du pape François est peu ou mal connue**. Il revient au diocèse d'insuffler la connaissance de l'exhortation en impliquant de façon déterminée les clercs et les laïcs dans une étude approfondie de celle-ci et notamment du chapitre 8 : « *Accompagner, discerner et intégrer la fragilité* », chapitre dans lequel le Pape propose un chemin de miséricorde et ouvre la voie à un accompagnement adapté des divorcés et des divorcés-remariés, rendant éventuellement possible à ces derniers l'accès aux sacrements et à la pleine réintégration dans la communauté.

PROPOSITIONS

« N'oublions pas que souvent la mission de l'Église ressemble à celle d'un hôpital de campagne. »
Pape François, Amoris Laetitia

« L'Église doit avoir en premier lieu une parole d'écoute à l'égard de ceux qui sont rejetés. »
Xavier Thévenot, sdb

- **D'abord convertir le regard de chacun sur le divorce**. : avant d'être un problème, c'est une souffrance et une blessure et l'Église ne peut détourner les yeux (le bon Samaritain).
- **Revenir au message de l'Évangile** : Partir de la réalité de chacun et proposer un chemin de miséricorde et de guérison vers un nouvel horizon de vie (La femme adultère, la Samaritaine).
- Dans chaque paroisse : **accueil inconditionnel** des divorcés et divorcés-remariés, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, quand ils sont en demande d'aide de la part de l'Église. A minima les renvoyer vers un numéro d'appel pour un premier contact avec une personne formée à cet accueil. Favoriser la place des laïcs dans ces accueils.
- Avec eux **un cheminement adapté** pour qu'ils se remettent sur un chemin de vie.
ACCUEILLIR – ÉCOUTER – ACCOMPAGNER – DISCERNER – RÉINTÉGRER sous plusieurs formes :
 - Accueil individuel
 - Groupes de parole
 - Parcours de retour aux sacrements et à la réintégration dans la Communauté des divorcés remariés type Reliance (« Cheminements Bartimée » (<https://www.equipes-reliance.com>))
- **Favoriser les groupes de partage** partout où c'est possible et **veiller à ce qu'ils perdurent** en sachant se renouveler.
- Veiller à ce que ces groupes d'accompagnement **rendent compte** de leurs activités en paroisse ou dans le diocèse.
- Mettre en place des **formations dans les séminaires pour les clercs et dans les diocèses pour clercs et laïcs** (accueil des divorcés et divorcés-remariés – discernement - étude d'Amoris Laetitia, en particulier le chapitre 8).
- Susciter une **pastorale familiale dynamique** au niveau du diocèse, intégrant l'accueil des divorcés comme mission spécifique.
- **Éditer un document** dans chaque diocèse indiquant les groupes de paroles existants, les formations, etc...
- **Instaurer des processus horizontaux de décision** et de résolution des conflits, intégrant des laïcs, hommes et femmes.
- Veiller à ce **que l'enseignement du Pape soit connu, respecté et intégré** au niveau des diocèses comme des paroisses.
- Autoriser les **Temps de prière lors d'un remariage** : « *ce quelque chose* » demandé à l'Église qui peut-être une bénédiction du couple, du foyer, éventuellement des enfants déjà nés. Ce temps d'accompagnement par des personnes formées, permet de cheminer dans la Foi.



Chrétiens Divorcés, Chemins d'Espérance - 27 avenue de Choisy
- 75013 PARIS chretiensdivorces.org -
cdce@chretiensdivorces.org

Annexe

Cette synthèse a été réalisée à partir de témoignages de groupes ou de personnes appartenant à l'association « *Chrétiens Divorcés Chemins d'Espérance* » ou de groupes synodaux intégrant des membres de l'association :

- Compte-rendu du groupe d'Annemasse
- Compte-rendu du groupe du diocèse de Troyes
- Compte-rendu du groupe de diocèse de Rouen
- Compte-rendu du groupe de St Jean de Montmartre (diocèse de Paris)
- Témoignage d'Anne, diocèse de Paris
- Témoignage d'Hugues, Suisse
- Témoignage de Bernadette, diocèse de Nanterre
- Témoignage de Joseph, diocèse de Lyon
- Compte-rendu du groupe de Reims
- Compte-rendu du groupe d'Angoulême
- Compte-rendu du groupe de Thonon les Bains
- Compte rendu de deux groupes synodaux de la paroisse saint Germain des Prés (diocèse de Paris)
- Compte-rendu d'un groupe synodal de l'église Saint Ignace à Paris
- Diocèse d'Angers
- Diocèse du Val d'Oise : un exemple à suivre
- Diocèse de Montauban

- *Les passages en italiques sont des citations*



La synodalité avec les Chrétiens divorcés en Val d'Oise Diocèse de Pontoise Mars 2022

Les groupes de Chrétiens divorcés du Val d'Oise ont participé aux rencontres sur le synode de leur paroisse.

La Synthèse commune peut donner ce message : la place, des Chrétiens divorcés est reconnue au sein du diocèse de Pontoise, au sein de la Pastorale des Familles et évolue au sein des paroisses. L'écoute de chacun est centrale au sein des groupes.

- Ce qui a changé depuis Amoris Laetitia – ce qui porte du fruit.

Au sein du diocèse, une formation pour tous les prêtres a été mise en place par l'évêque, pour réaliser la conversion missionnaire voulue par le Pape François. L'évêque a organisé par deux fois des vêpres solennelles en accueillant les personnes concernées par le divorce ou la séparation et la nouvelle union, avec des témoignages. La deuxième année, Il a nommé et présenté douze missionnaires pour proposer un parcours de réintégration Sacramentelle. Plusieurs couples en nouvelle union, ou remariés, y participent déjà, d'autres ont reçu déjà la réintégration sacramentelle dans leur paroisse. Leur place dans l'Eglise a changé, avec de nouvelles missions au sein de leur paroisse, au sein du diocèse même. Dans ce parcours le premier sacrement offert est le sacrement de la Réconciliation, tant attendu depuis des années pour la plupart. Le Sacrement de l'Eucharistie se donne lors d'une célébration paroissiale, dans une chaleureuse intimité. Ces personnes se sentent maintenant libérées de ce fardeau culpabilisant qu'était le refus de l'accès aux sacrements. Ils retrouvent toute leur place dans l'Eglise.

Des temps de prière à l'occasion de « remariage civil » sont organisés avec des prêtres sollicités, de manière personnalisée, dans plusieurs paroisses.

Dans différentes paroisses, les personnes en situations « irrégulières » participent à des services nouveaux : un couple « réintégré » dans sa vie sacramentelle participe au service de la préparation au mariage, d'autres continuent leur mission dans la catéchèse, la préparation au baptême, l'aumônerie.

La Pastorale des Familles met en place un document visio de tous les membres du service. Les groupes de Chrétiens divorcés sont invités à présenter leur démarche, avec des témoignages, en leur donnant toute visibilité au niveau de diocèse. Ce document sera largement diffusé dans les doyennés et les paroisses.

- Ce qui heurte

Cependant, l'écoute n'est pas toujours aussi aisée au niveau de toutes les paroisses. Nous pouvons observer la gêne de certains prêtres, diacres, à réaliser cette « conversion missionnaire » lorsqu'elle ne correspond pas de manière intrinsèque à leur conviction.

Lorsque le prêtre, le diacre qui accompagne le groupe n'arrive plus lui-même à vivre cette « conversion missionnaire », où n'est pas en capacité d'accueillir toutes les situations, cela retentit sur les paroissiens qui discutaient déjà sur la place des divorcés – remariés dans la paroisse. Le groupe perd de sa visibilité dans la paroisse,

sur tout un doyenné parfois, il perd de la lumière qu'il peut apporter à ceux qui en ont besoin. L'Eglise ne resplendit plus de la Miséricorde de Dieu.

- Ce qui bloque

Beaucoup de communautés religieuses organisent des retraites spirituelles où nous venons nous ressourcer, volontiers. Durant ces temps de ressourcement, les sacrements sont conseillés, sont enseignés comme le centre de la conversion. Si dans nos paroisses la conversion missionnaire avance, ce n'est pas toujours le cas dans ces communautés. Alors, plusieurs membres de nos groupes ont de nouveau reçu le refus du sacrement de Réconciliation, douloureusement. La question de la participation à la pleine Communion de la retraite est alors remise en cause, pourrait bloquer notre désir de venir à des retraites spirituelles, de carême, des sessions d'été.....

- En Projet

1 Les projets de la Pastorale des Familles du diocèse facilitent davantage la visibilité des groupes.

2 Favoriser la création de nouveaux groupes de partage au sein du diocèse, afin d'accueillir plus de personnes concernées. Contribuer ainsi à un meilleur accompagnement, un meilleur discernement et une meilleure intégration.

3 Devenir des témoins de nos guérisons par la Parole de Dieu. Il est question des guérisons des blessures liées à la souffrance d'une rupture de la vie conjugale et aussi des guérisons institutionnelles, liées aux refus, aux paroles blessantes de l'Eglise. Ces groupes peuvent devenir des « phares », des témoins pour ceux qui s'égarerent, qui s'éloignent de l'Eglise, ceux qui sont dispersés.

4 Participer à la conversion des regards sur le divorce, vécu comme une souffrance avec ses blessures personnelles, familiales et institutionnelles.

- Conclusion Les rencontres organisées pour le synode redonnent de l'élan.